


SAINT-FELIX-DE-LODEZ		<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>																																		
<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>																																			
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 1</p>	<p>Présents : Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.</p>																																			
<p>Date de la convocation Le 30/03/2026</p> <p>Date d'affichage Le 24/04/2026</p>	<p>Absents : Absents excusés : Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</p>																																			
<p>N° 2026-27</p> <p>Objet :</p> <p>Approbation des Comptes Administratifs 2025- commune et CCAS</p> <p>ACTES</p>	<p>Monsieur le Maire, prend la parole et présente les comptes administratifs 2025 qui s'établissent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>BUDGET COMMUNAL</u> <table border="1" data-bbox="558 1108 1453 1451"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>RECETTE</th> <th>DEPENSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">REALISE EN 2025 (D + R)</td> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>1 237 195.67 €</td> <td>843 060.43€</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>318 461.89 €</td> <td>769 909.99 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">SOLDE D'EXECUTION</td> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>394 135.24 €</td> <td>0€</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>0€</td> <td>451 448.10 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • <u>BUDGET CCAS</u> <table border="1" data-bbox="558 1563 1453 1792"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>RECETTE</th> <th>DEPENSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">REALISE EN 2025 (D + R)</td> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>7 000 €</td> <td>5 770.70 €</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">SOLDE D'EXECUTION</td> <td>0 €</td> <td>1 229.30 €</td> </tr> </tbody> </table>					RECETTE	DEPENSE	REALISE EN 2025 (D + R)	FONCTIONNEMENT	1 237 195.67 €	843 060.43€	INVESTISSEMENT	318 461.89 €	769 909.99 €	SOLDE D'EXECUTION	FONCTIONNEMENT	394 135.24 €	0€	INVESTISSEMENT	0€	451 448.10 €			RECETTE	DEPENSE	REALISE EN 2025 (D + R)	FONCTIONNEMENT	7 000 €	5 770.70 €	INVESTISSEMENT	0 €	0 €	SOLDE D'EXECUTION		0 €	1 229.30 €
		RECETTE	DEPENSE																																	
REALISE EN 2025 (D + R)	FONCTIONNEMENT	1 237 195.67 €	843 060.43€																																	
	INVESTISSEMENT	318 461.89 €	769 909.99 €																																	
SOLDE D'EXECUTION	FONCTIONNEMENT	394 135.24 €	0€																																	
	INVESTISSEMENT	0€	451 448.10 €																																	
		RECETTE	DEPENSE																																	
REALISE EN 2025 (D + R)	FONCTIONNEMENT	7 000 €	5 770.70 €																																	
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €																																	
SOLDE D'EXECUTION		0 €	1 229.30 €																																	

Hors la présence du maire, et à l'unanimité des membres présents,
- VOTE à l'unanimité les Comptes Administratifs 2025

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 16 avril 2026.

Le secrétaire de séance
Maghnia MENGUS



Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr